



## Cenntro, c'est toute une histoire (2)...

Cenntro, c'est toute une histoire...

Après avoir été vendue par la SCOP Fagor-Brand à la société SITL, celle-ci a été placée en redressement judiciaire le 27 décembre 2013. L'entreprise a été rachetée le 18 juin 2014 par une entreprise chino-américaine CENNTRO MOTORS qui a repris l'intégralité des effectifs.

Depuis le rachat de 2014 il y a eu en moyenne 70 personnes qui ont travaillé sur le site sur 390 mais pratiquement sans production, la Direction continuant à injecter des fonds en provenance de paradis fiscaux. Le reste du personnel est en chômage partiel depuis cette date du 18 juin 2014.

Les salaires sont pris en charge pour 2/3 par le chômage et 1/3 par CENNTRO pour compléter les salaires (hors les primes) et le 13ème mois.

Le 30 avril 2015 CENNTRO MOTORS s'est remis en règlement judiciaire en demandant au tribunal de commerce un plan de poursuite de l'activité mais en licenciant 263 salariés sur 383 restant.

Collusion entre la Direction du Travail et les patrons

Le 8 septembre 2015, la Direction de Cenntro Motors France demande à la DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) l'homologation d'un Plan de Sauvegarde de l'emploi (drôle de nom pour un plan de licenciement) qui aboutit à la suppression de 275 postes de travail correspondant au licenciement collectif de 263 salariés.

Le 9 septembre, le Directeur Régional adjoint du travail Directeur de l'Unité Territoriale du Rhône rend son verdict : le plan est homologué sans aucune réserves.

Et pourtant ni le Comité d'Entreprise, ni le CHSCT n'ont donné un avis (pourtant obligatoire) sur ce plan notamment parce qu'ils n'ont jamais eu de réponses précises aux questions et demandes de documentation nécessaires pour se prononcer.

Une des demandes la plus emblématique est notamment celle d'obtenir pour le CE et l'expert comptable les comptes de l'Entreprise, indispensables pour connaître la situation économique de l'entreprise. Un papier illisible a été présenté écrit en mandarin (chinois) et donc ne saurait être considéré comme une information. La Direction du travail s'en contente en considérant que la Direction a fait « une réponse circonstanciée »... et que le dossier est complet. Scandaleux !

La décision prise fait par ailleurs état d'échanges réguliers entre la Direction du travail et les dirigeants (et l'administrateur judiciaire) de l'entreprise et par ailleurs des échanges très limités avec les représentants du personnel. La DIRECCTE a ainsi reçu l'entreprise le 7 septembre alors que la dernière rencontre avec les représentants du personnel datait du 30 juin. Ce qui est dingue et choquant en lisant la décision de la Direction du travail, c'est que celle-ci reçoit 3 fois (voire plus par téléphone, on peut imaginer ...) la direction de l'entreprise, mais une seule fois les représentants du personnel !

De quel côté est le Directeur du travail ? est-il bien impartial ? Rappelons que l'impartialité 'est une obligation fixée par l'article 3-2 de la convention internationale du travail n°81 des agents relevant du système d'inspection du travail dans leurs relations avec les employeurs et les travailleurs' (extrait du guide de déontologie de l'inspection du travail). En fait la direction du travail est sous la coupe du préfet concernant la politique de l'emploi.

Le dossier fait état de mesures de reclassements interne dans le groupe Cenntro : « 8 postes disponibles aux USA ». De qui se fiche-t-on ?

Une délégation des organisations syndicales SUD et CGT et des salariés a demandé des explications à la

Direction du travail et été reçue le 14 septembre 2015. Qu'elle surprise qu'à cette réunion le signataire de la DIRECCTE (Monsieur Bodin) était accompagné de l'administrateur judiciaire (Maître Meynet). Cela démontre une collusion totale entre l'administration du travail et les représentants du patronat.

Pour en savoir plus, une première vidéo Solidaires Rhône est maintenant sur :

<http://www.dailymotion.com/video/x37xzs8>

- Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Mobilisations nationales > Mobilisations locales et sectorielles >

- Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Cenntro-c-039-est-toute-une-histoire-2>